



# CONDITIONS DE RÉSERVATION

## Aletsch Bahnen AG (ABAG)

### 1. Champ d'application

Les présentes conditions de réservation définissent les relations contractuelles entre le CLIENT et la société Aletsch Bahnen AG (ABAG) pour les ventes via la boutique en ligne ([shop.aletscharena.ch](http://shop.aletscharena.ch)).

Nous vous rendons également attentifs aux dispositions applicables concernant la protection des données, les conditions d'utilisation du site [shop.aletscharena.ch](http://shop.aletscharena.ch), ainsi que les conditions tarifaires et de transports, et vous prions de les lire attentivement.

### 2. Prestations

La société ABAG commercialise les prestations suivantes via la boutique en ligne:

- Vente de billets pour les remontées mécaniques
- Location de chariots à bagages dans les locaux de la société ABAG
- Vente de bons
- Vente de produits aventure

#### 2.1. Billets pour les remontées mécaniques

**2.1.1.** La vente de billets pour les remontées mécaniques est définie par les conditions tarifaires et de transport de la société ABAG, dans la mesure où les conditions de réservation ne contiennent pas de dispositions particulières.

**2.1.2.** Les dispositions relatives à l'échange/au remboursement des conditions tarifaires et de transport de la société ABAG sont valables et s'appliquent également par analogie à la location de chariots à bagages et à la vente de bons et d'expériences. Il est conseillé au CLIENT de souscrire une assurance accident et annulation.



## 2.2. Modalités d'acquisition

Les différents types de commande suivants sont disponibles dans la boutique en ligne de la société ABAG:

### 2.2.1. Retrait au distributeur automatique ou aux points de vente:

Le produit que vous avez réservé vous sera envoyé sous la forme d'un bon. Vous pouvez échanger ce bon, que vous recevez par e-mail, sur place à un distributeur automatique ou à l'un des points de vente des remontées mécaniques d'Aletsch à Betten Tal, Mörel ou Fiesch en scannant le bon. Ici, votre billet réservé sera imprimé gratuitement.

### 2.2.2. Chargement sur la keycard :

Votre billet réservé est chargé sur une keycard déjà existante, qui est en votre possession. Pour ce faire, vous avez besoin du numéro de votre keycard figurant au dos de cette dernière. Avec cette keycard, vous avez désormais un accès direct au domaine skiable.

### 2.2.3. Chargement sur le Swiss Pass:

Si vous êtes en possession d'un Swiss Pass (titre de transport permanent des chemins de fer fédéraux suisses), vous pouvez charger votre forfait de ski sur le Swiss Pass en entrant votre numéro de Swiss Pass et votre code postal dans la boutique en ligne et ainsi passer directement les tourniquets sur place.

### 2.2.4 Code-barres sur votre téléphone portable

Lors de la réservation de billets simple course, vous recevez par e-mail un bon avec un code-barres, qui vous donne un accès direct à l'installation. Téléchargez ce code-barres sur votre téléphone portable ou imprimez-le et scannez-le directement au tourniquet de la station.

## 3. Conclusion du contrat

**3.1.** La société ABAG confirme les commandes, les réservations et les commandes du CLIENT au moyen d'une confirmation de réservation. La confirmation de réservation, les présentes conditions de réservation et la somme que le CLIENT doit verser à la société ABAG pour les services (paiement) font partie intégrante de la relation contractuelle avec le CLIENT.

**3.2.** Le contrat n'est conclu qu'à l'envoi de la confirmation de réservation par la société ABAG. La confirmation de la réservation est envoyée par e-mail.



## 4. Prix, réservation et paiement

4.1. La réservation est effectuée au tarif du jour actuellement le plus bas, disponible dans le système de réservation pour la date de séjour sélectionnée. Les tarifs last-minute, saisonniers, de week-end ou promotionnels disponibles dans la base de données sont pris en compte lors de la réservation.

4.2 Les prestations résultent de la description de l'offre sur Internet et de la confirmation de la réservation.

4.3 Immédiatement après la validation de la réservation, le CLIENT reçoit une confirmation écrite de la société ABAG. La confirmation de réservation précise les prestations comprises dans le prix. La réservation n'est valable qu'après réception de la confirmation de réservation.

4.4 Le CLIENT paie la totalité du prix confirmé par le système de réservation à la société ABAG par carte de crédit.

## 5. Revente

La revente de prestations réservées auprès de la société ABAG à des tiers à des prix supérieurs ou inférieurs est interdite. Dans une telle situation, la société ABAG est en droit d'annuler la réservation, notamment si le CLIENT a fourni des informations erronées à la tierce personne sur le type de réservation ou le paiement lors de la cession/vente.

## 6. Responsabilité

6.1. Pour les prestations propres à la société ABAG, cette dernière n'est responsable que des manquements dans les prestations qui peuvent être attribuées à des actes intentionnels ou à une négligence grave; toute autre responsabilité est exclue dans la mesure où la loi le permet. La responsabilité des auxiliaires est entièrement exclue dans la mesure où la loi le permet.

6.2. La responsabilité de la société ABAG est également exclue, notamment si la non-exécution ou la mauvaise exécution est due à l'une des causes suivantes:

- à des négligences et à la conduite du CLIENT;
- à des négligences et à la conduite de tiers qui ne sont pas impliqués dans l'exécution de la prestation;
- à un cas de force majeure ou à des événements qui ne sont pas prévisibles ou évitables.

## greatest glacier of the alps



6.3. La responsabilité pour tout dommage au produit est régie par la loi sur la responsabilité du fait des produits.

6.4. En outre, dans la mesure où la loi le permet, la société ABAG ne peut être tenue pour responsable:

- en cas de perte d'effets personnels, d'objets de valeur, d'argent liquide, de bijoux, de matériel photographique et vidéo, etc.;
- en cas de perte, de vol, de dommages ou d'utilisation abusive de chèques, de cartes de crédit et autres;
- des modifications du programme dues au non-respect des horaires des compagnies de train, de bus, de bateau, d'avion, etc.;
- de manifestations et d'excursions dans la région de l'Aletsch Arena que le CLIENT n'a pas réservées auprès de la société ABAG

6.5. Pour le reste, les dispositions relatives à la responsabilité des conditions tarifaires et de transport sont applicables.

## 7. For juridique

Toutes les relations juridiques entre la société ABAG et le CLIENT sont régies exclusivement par le droit suisse, avec exclusion des normes de droit conflictuel. Le for juridique exclusif se situe à Brigue.